



Séance du 25 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DE TARRAGON, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DE TARRAGON, BEFRE, BERTOGNA, BUCH, CAPMARTIN, CARBOUÉ, DUPEYRE, FASAN, GAUTHIER, LAGAE, PELLAUSY, PEZET RAMBAUD, TAPILIN, TOUCHARD,

Les procurations :

Monsieur LAGAE à Monsieur CAPMARTIN

Monsieur RAMBAUD a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Date convocation : 20/11/2014

Date d'affichage : 20/11/2014

Article 1 - Présentation de la préparation du budget 2015

Pour la préparation budgétaire 2015, monsieur le Maire indique en séance qu'il souhaite désormais que l'ensemble de l'équipe municipale soit associé à l'élaboration de ce budget sur la base de réunion de travail des commissions. Dans ce but, Éloïse BOUDESSEUL a donc présenté en séance avec l'aide d'un vidéo projecteur un ensemble de documents explicitant cette démarche. La liste des documents présentés étaient :

- un planning des réunions de travail,
- un comparatif budgétaire 2012, 2013 et 2014,
- ainsi qu'un rapport de présentation du budget, base à partir de laquelle les commissions devront travailler.

En fonction des plannings établis, des réunions de travail vont donc se dérouler dans les différentes commissions afin de commencer une première évaluation des différentes opérations du budget. La prochaine réunion de travail est fixée au début de l'année 2015.

Article 2 - Demande de dotation à la préfecture pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 en son article 179 institue une dotation budgétaire intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en faveur des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes éligibles.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de déposer un dossier de candidature avant le 31 décembre 2014 afin de prétendre à cette dotation pour les travaux de réhabilitation thermique de la salle des fêtes programmés en 2015.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Dépense	Recette
Coût des travaux : 41 081.58 € TTC soit 34 2 € HT34.65	Conseil général : 5 928 € Région : 7 200 € DETR : 8 558 € Auto-financement : 19 395 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de déposer un dossier de demande de dotation pour les travaux de réhabilitation thermique de la salle des fêtes programmés en 2015.
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de cette demande de dotation.

Article 3 - Station d'épuration

Monsieur le maire présente en séance la synthèse du rapport de l'expert nommé par le tribunal Administratif de Toulouse qui est venu estimer les dégâts que la commune a subit suite à l'installation de la station d'épuration. Les réparations du filtre terminal et de la cloison siphonide sont estimées à **24 700,00 €HT**. L'expert conclue que la station de traitement est perturbée depuis la fin des travaux réceptionnée le 2 avril 2010. Le dysfonctionnement majeur du filtre terminal nécessite son remplacement. La responsabilité de l'entreprise Loïra, responsable unique de la construction et de la conception détaillée du projet parait principalement être engagée.

Monsieur le maire a donc pris contact avec Me Jérôme Francès sur ce dossier. Selon les indications transmises (le rapport d'expertise) à Me Francès, ce dernier estime que des poursuites devant le tribunal de Grande Instance de Montauban se justifient. A ce titre, il a donc proposé à Monsieur le Maire un devis estimatif de ses honoraires estimés à ce jour à **2 500,00 €** afin d'instruire cette procédure. La durée de cette dernière est estimée à 2 mois.

Le conseil décide donc, à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure de poursuite par l'intermédiaire
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier

Article 4 - Autorisation de signer le protocole Butagaz

Monsieur le maire explique à l'ensemble des conseillers municipaux qu'il est tenu de signer un protocole tripartite avec Butagaz et Proxigaz concernant le local commercial situé 2, rue du Château à Savenès.

Après avoir pris connaissances des usages et pratiques concernant les termes de la transaction, il apparaît que cela soit valide.

Monsieur le maire demande l'approbation et l'autorisation de signer ce protocole.
Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le protocole transactionnel
- Et autorise monsieur le maire à signer ce protocole transactionnel tripartite.

Article 5 - Choix de l'entreprise pour l'entretien de l'éclairage public

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public a été mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie le 30 novembre 1994.

Ce service assure par son conseil et son suivi des conventions la maintenance des réseaux puisque l'entretien régulier des différents points lumineux garanti un fonctionnement de qualité optimale.

L'adhésion à ce service à l'aide de l'entretien de l'éclairage public est formalisée par une convention tripartite entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Énergie et l'entreprise retenue.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans sans possibilité de tacite reconduction. A l'expiration de cette période, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.

Le prix, fixé à la signature de la convention, demeurera inchangé pendant trois ans. Le paiement sera effectué directement par la commune à l'entreprise.

Le patrimoine sera constitué du parc précisé à la signature de la convention, lequel sera fixe pour trois ans. De sorte, il n'y aura donc aucune prise en compte des modifications de patrimoine en cours de convention.

Une subvention de 5 Euros par foyer lumineux et par an sera versée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie. Cette aide sera majorée de 1 Euro par point lumineux et par an pour les sources inférieures ou égales à 100 watts.

Sur les 3 offres reçues, le Maire retient celle de l'entreprise CEPECA Cette dernière, avec l'aide des adjoints au maire, a comptabilisé 92 foyers lumineux répartis et chiffrés de la manière suivante :

Nombre de Foyers lumineux	Type et Puissance de source	Tarif unitaire H.T. en Euros	Coût annuel H.T. en Euros
78	100 W	29,50 €	2 301,00 €
14	150 W	30,00 €	420,00 €

Soit une rémunération totale annuelle de 2 721,00 Euros HT pour 92 foyers lumineux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- manifeste son intention d'adhérer au service d'aide à l'entretien de l'éclairage public.
- autorise le Maire à signer la convention tripartite d'entretien de l'éclairage public d'une durée de 3 ans
- approuve les conditions financières présentées par l'entreprise **CEPECA** pour une rémunération totale annuelle de **2 721,00 Euros HT** pour 92 foyers lumineux.

Article 6 - Confirmation de la proposition CCID

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de confirmer la liste des 12 commissaires titulaires et la liste des 12 commissaires suppléants pour la commission communales des impôts directs (CCID) proposés le 26 mai 2014.

Monsieur le maire souligne que cette demande de confirmation émane du centre des impôts de Montauban pour effectuer une régularisation administrative en interne dans leur service.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme la liste des 12 commissaires titulaires et la liste des 12 commissaires suppléants.

Article 7 - Point sur le syndicat des terres de Verdun Savenès Aucamville (VSA)

Monsieur l'adjoint au maire, M. Denis DUPEYRE, a présenté en séance un point sur les travaux d'entretien de nos voiries et chemin en cours ainsi que sur les budgets dépensés et a budgétiser pour l'année en cours et l'année à venir. Les opérations du budgétaires concernées sont :

- l'opération 22 : assainissement des terres
 - budget 2014 : 12 400,00 €
 - réalisé 2014 : 12 328,00 €
- l'opération 34 : voirie rurale
 - budget 2014 : 29 900,00 €
 - réalisé 2014 : 17 836,70 €
- l'opération 59 : voirie communale
 - budget 2014 : 32 000,00 €
 - réalisé 2014 : 32 000,00 €

Article 8 - Location salle des fêtes

Un comparatif des tarifs de location des salles des fêtes des communes environnantes est présenté en séance par Madame Bertogna Colette et la secrétaire de mairie, Éloïse BOUDESSEUL. Une réflexion doit être menée par la commission communication pour présenter une procédure d'exploitation de la salle (règlement d'utilisation), des nouveaux tarifs, etc. à la fin du premier semestre 2015.

Cette réflexion viendra en amont de la réalisation des travaux sur la salle.

Article 9 - Définition des règles d'affichages sur le territoire de la commune

Point reporté au prochain conseil municipal.

Article 10 - Pot du personnel

L'apéritif sera offert aux employés de la mairie avec la remise d'un carte cadeau le vendredi 19 décembre à 18 h 30 à la salle du conseil.

Article 11 - Points divers

- le conseil décide d'augmenter la carte cadeau de fin d'année du personnel municipal de 60 à 70 € par personnel,
- en cas de chute de poteau électrique/téléphonique tombé sur la voie publique, il faut contacter en premier les pompiers pour intervention, puis ERDF
- école : Sandra Fasan en charge de la commission 2cole informe le conseil
 - des parents se permettent d'intervenir et de solliciter le personnel de la mairie. Un mot a été diffusé à l'intention des parents pour recadrer ce genre de comportement.
 - jeudi soir, un parent s'est permis d'interpeller un intervenant des activités périscolaires. Un courriel édité par Audrey Buch Cormier a également été transmis parents afin d'éviter ce genre de remarque.
 - il y a eu un retard pour récupérer des enfants la semaine dernière. Les parents sont venus récupérer leurs enfants après 18h30. Un mot de rappel sera diffusé dans le cahier des enfants pour indiquer qu'en cas de retard, les parents peuvent prévenir la garderie par téléphone.
 - Sandra Fasan rappelle à la commission travaux la nécessité d'ouvrir la cloison du petit préau. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances.
 - De la poussière réapparaît sur l'algéco, M. Bernard CARBOUÉ propose de passer un coup de Karcher afin de réduire cette poussière.
- Denis Dupeyre a présenté la liste des containers, chaque conseiller a indiqué si ces derniers débordaient ou non. Cet état est destiné à demander au SIEEOM une re-ventilation de ces containers.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé avec nous les membres présents, Philippe de Tarragon, Maire.